

Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Destinataire(s) :

AGENCE REGIONALE DE SANTE D.D. 78

MAIRIE DE SERAINCOURT

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM VEOLIA

Commune de : SERAINCOURT

Prélèvement et mesures de terrain du **15/07/2025 à 09h00** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SERAINCOURT CHLORATION SCE EAU BRILLANTE (STATION DE TRAITEMENT-PROI

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : CHLORATION SCE EAU BRILLANTE - REFOULEMENT EAU TRAITEE

Code point de surveillance : 0000000116 Code installation : 000116 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00188127 Référence laboratoire : H.2025.2364-1 Numéro de prélèvement : 09500185576

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500185576 - page : 1)

Le mercredi 06 août 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	12,9	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	0,009	µg/L		0,1			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	0,119	µg/L		0, 5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,045	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,065	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1